

Concours 2024

Maisons et Jardins fleuris

INSCRIPTION JUSQU'AU 30 AVRIL 2024

Règlement et bulletin d'inscription à télécharger
sur val-erdre-auxence.fr ou à retirer en mairie

Concours

L'objectif du concours des maisons et jardins fleuris est de favoriser le fleurissement en complétant l'effort réalisé par la commune afin d'offrir un cadre de vie encore plus agréable. Pour participer, il n'est pas nécessaire d'avoir la « main verte ». Il vous suffit simplement d'avoir quelques semis, graines ou plantes, un peu d'eau et la nature se chargera du reste. Alors vite, à vos bûches, pioches, râtaux, pelles, arrosoirs...

Règlement

Les participants : Le concours est ouvert à tous les habitants de Val d'Erdre-Auxence

Attention, il n'y a plus de réinscription automatique d'une année sur l'autre : toute personne qui souhaite participer doit compléter un bulletin d'inscription.

La commission sports, loisirs, culture et cadre de vie se réserve le droit de ne pas maintenir le concours des maisons et jardins fleuris si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Les critères de sélection :

Le classement des participants sera établi à l'aide des 5 critères d'appréciation suivants :

- Aspect général, propreté, entretien
- Ampleur du fleurissement
- Diversité et choix des végétaux
- Harmonie, contraste, couleurs
- Critères environnementaux

Formalités et conditions d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de déposer le bulletin d'inscription, dûment complété et signé, auprès de votre mairie déléguée avant le dimanche 30 avril 2024.

Les participants autorisent le jury à pénétrer dans leur jardin en leur absence, le jour de la visite. Ils acceptent également que des photographies soient prises par le jury. Les lauréats autorisent la publication des photographies dans la presse locale ainsi que sur les supports de communication de la commune.

Le jury :

Les membres du jury qui passeront en juin (2^{ème} quinzaine du mois) sont des élus de la commission sports, loisirs, culture et cadre de vie. Cette commission municipale est constituée d'élus originaires des trois communes déléguées.

Bulletin d'inscription

Concours des maisons et jardins fleuris 2024

Nom et prénom :

Adresse :

Commune déléguée : Le Louroux-Béconnais La Cornuaille Villemoisan

Téléphone :

Email :

S'inscrit au « Concours des maisons et jardins fleuris 2024 » et en accepte le règlement.

Fait à

Le

Signature :

Ce bulletin est à compléter puis à retourner à votre mairie déléguée avant le 30 avril 2024 ou par mail à l'adresse suivante : communication@val-erdre-auxence.fr



Mairie de VAL D'ERDRE-AUXENCE | 02 41 77 41 87
1, place de la Mairie | secretariat@val-erdre-auxence.fr
Le Louroux-Béconnais | www.val-erdre-auxence.fr
49370 VAL D'ERDRE-AUXENCE |   @valerdreauxence